

COMMISSIONS DES HABITANT.ES

Ville de Chartres de Bretagne

CHARTRE

de fonctionnement et d'engagement

1. Pourquoi une charte ?

La mise en place des commissions des habitant.es s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Chartrain.es. Ce document a donc pour objectif de préciser le cadre de travail de ces commissions. Associant élu.es, citoyen.nes et services, le bon fonctionnement de ces commissions repose sur des principes de transparence, d'écoute et de confiance réciproque.

2. Objectifs

Encourager la participation des habitant.es tout au long du mandat.

Accroître l'implication et le rôle des citoyen.nes dans la vie démocratique locale.

Associer les habitant.es à la réflexion et à la décision autour de thèmes ciblés.

Renforcer le lien entre la municipalité et les habitant.es.

Favoriser l'expression de souhaits et attentes en lien avec les politiques communales

3. Composition

Les Chartrain.es désirant s'impliquer peuvent se porter candidat.es tout au long de l'année, par mail ou courrier. Tout.e candidat.e sera reçu.e par l'élue déléguée à la démocratie participative qui présentera le fonctionnement des commissions et recueillera l'adhésion à la présente charte. Le groupe sera composé d'une vingtaine de membres. Lors des rencontres, un ou deux élu.es ainsi qu'un ou deux représentant.es des services, seront présent.es, en fonction des sujets abordés.

4. Engagement

Les membres des commissions des habitant.es sont engagés pour un an, renouvelable, par la signature de la charte valable du 1^{er} juillet (ou à partir de la date de signature si les candidat.es intègrent le dispositif en cours d'année) et jusqu'au 30 juin.

Les membres s'engagent à participer, autant que possible, aux réunions.

Pour certains sujets il pourra être imposé une obligation de réserve. En cas de non respect de cette obligation ou de la charte, l'élue déléguée à la démocratie participative pourra décider de l'exclusion d'un membre.

5. Les modes de participation

Les commissions des habitant.es sont des rencontres dont les modalités seront choisies par la municipalité en fonction des besoins, du contexte, des sujets. Elles peuvent utiliser divers modes de participation, comme l'enquête, la consultation, la co-construction d'un projet... et se dérouler sous forme de groupe de travail, de groupe de réflexion, réunion... Les sujets traités peuvent relever des domaines suivants : aménagement, mobilité, urbanisme, projets de travaux, sécurité/prévention, animation, culture/loisirs, vie associative, sport, citoyenneté, solidarité, enfance/jeunesse, aînés, cadre de vie, économie/emploi, développement durable... comme proposé en annexe.

Les commissions seront proposées une fois par trimestre, selon un calendrier annuel, rythme pouvant être réajusté en fonction des besoins.

Des élu.es, des agent.es de la collectivité ou des personnes extérieures peuvent être invitées à titre d'expertise. Les commissions pourront être ouvertes, ponctuellement, à d'autres chartrain.es sous réserve d'accepter les principes de la charte.

Les commissions auront lieu prioritairement en soirée et dureront deux heures environ.

Ces commissions seront évaluées tous les ans et le cadre de leur organisation pourra être ré-ajusté.

Les propositions et travaux qui seraient co-construits lors de commissions des habitant.es seront présentés en commission municipale et pourront aussi au besoin recevoir l'avis ou le vote du Conseil municipal.

6. Communication

La municipalité s'engage à communiquer les éléments au préalable afin que les habitant.es aient les informations nécessaires pour traiter les sujets.

7. L'esprit participatif

Les membres s'engagent à échanger dans un esprit coopératif, d'ouverture, de partage d'idées et de connaissances, favorisant la mise en place ou l'évolution de projets.

L'objectif des membres n'est pas de servir des intérêts individuels ou particuliers.

Ils s'efforceront d'apporter leur contribution en visant l'intérêt général.

Les membres sont libres et indépendants.